

**RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
**BUREAU DES ABONNEMENTS**  
 Imprimerie Saint-Paul  
 Avenue de Férailles, Fribourg, Suisse

**ABONNEMENTS**  
 1 mois 2 mois 6 mois 1 an  
 Suisse. . . Fr. 1 50 4 — 6 50 12 —  
 Etranger . . 2 80 7 — 13 — 25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste.  
 Les abonnements partent  
 du 1<sup>er</sup> et du 16 de chaque mois.

# LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

**ANNONCES**  
 AGENCE DE PUBLICITÉ  
**HAASENSTEIN & VOGLER**  
 Rue St-Pierre  
**Fribourg**

**PRIX DES ANNONCES**

Fribourg, canton	15 cent.	la ligne
La Suisse . . . . .	20 »	ou
L'Etranger . . . . .	25 »	son espace.
Réclames . . . . .	50 »	

M. V. X.

## Nouvelles du jour

Manuel II, roi de Portugal, a fêté ses vingt ans avant-hier lundi au château de Windsor, chez le roi d'Angleterre. C'est là qu'on devait lui présenter celle qu'on désigne comme sa future fiancée, la princesse Alexandra de Fife, fille de la princesse Louise de Grande-Bretagne, petite-fille, par conséquent, du roi Edouard VII.

La princesse Alexandra a dix-huit ans. On la dit d'une beauté charmante, et Manuel II a dû la juger telle sur les portraits envoyés à Lisbonne. Mais, avec les photographes anglais, qui ont le don d'idéaliser, on ne sait jamais, et Manuel II a voulu voir cette promise avant de pousser plus avant les négociations matrimoniales.

Le même obstacle qui s'était présenté pour le mariage du roi d'Espagne se dresse contre le projet d'union du jeune roi de Portugal: la princesse Alexandra de Fife est de religion protestante. Si cette difficulté s'arrange d'une façon aussi heureuse que pour le mariage espagnol, il faut convenir que, au point de vue politique, la dynastie portugaise trouverait avantage à voir se nouer des liens de famille avec la puissante Maison royale d'Angleterre. Les révolutionnaires de Lisbonne n'oseraient guère tenter un coup contre le roi Manuel, sachant que les vaisseaux anglais seraient bientôt de Gibraltar à l'embouchure du Tage. Ce serait une sécurité pareille à celle de la Maison royale de Grèce, dont le prince héritier est l'époux d'une sœur de Guillaume II.

La diplomatie européenne verrait aussi, dans ce mariage anglo-portugais, le resserrément des liens entre le Portugal et la Grande-Bretagne, et l'adhésion d'un pays secondaire, mais encore important, à cette triple entente que l'habileté d'Edouard VII oppose victorieusement à la Triple Alliance.

Pendant l'absence du roi Manuel II, le régent de Portugal est le prince Alphonse, duc d'Oporto, frère du roi Carlos assassiné il y a deux ans et l'héritier actuel de la couronne portugaise. Malgré sa haute situation et le rôle qu'il pourrait jouer comme étant le seul homme dans cette famille qui compte deux reines et un roi tout jeune, le duc d'Oporto, plein de modestie et de discrétion, mène la vie simple de général de division. Il est soldat avant tout; il a l'air militaire de son grand-père, Victor-Emmanuel II d'Italie, à qui il ressemble fort. Après avoir fait une campagne dans l'Inde portugaise, le duc d'Oporto, revenu au pays, s'y adonne au perfectionnement de l'artillerie, et il n'a jamais voulu intervenir dans la politique de l'Etat. Cependant, comme il est très sympathique et très populaire, sa présence auprès du jeune rejeton de la dynastie est une véritable sauvegarde.

A Vienne comme à Rome on a tout fait pour atténuer la mauvaise impression causée par les déclarations bellicieuses du général italien Asinari. L'officier *Fremdenblatt* de Vienne a publié un communiqué où l'on se réjouit de la « loyauté » avec laquelle le gouvernement italien a précisé son attitude en face des paroles du général Asinari, dont l'opinion publique en Italie a approuvé la mise à la retraite. Seuls quelques rares journaux ont affirmé que des cas semblables se produisaient en Autriche. Ils ont rappelé l'article publié, il y a quelques semaines, par le contre-amiral Raimann, dans la revue *Das neue Europa*, dans lequel il préconisait l'augmentation de la flotte autrichienne pour faire pièce à l'Italie.

Le *Fremdenblatt* déclare que le contre-amiral Raimann n'est plus en activité et qu'il a parlé comme simple citoyen. D'ailleurs ses vues ne coïncident nullement avec celles du gouvernement autrichien: « elles sont en contradiction ouverte avec l'alliance qui unit les deux pays et avec la ferme résolution des deux gouvernements de maintenir la politique suivie jusqu'ici ».

Il est de mode aujourd'hui de représenter la Triplice comme très ébranlée et à la veille d'être dissoute. L'émotion soulevée par les paroles du général Asinari et l'empressement que les gouvernements intéressés mettent à effacer l'impression qu'elles ont pu causer montrent assez que soit l'Italie soit l'Autriche entendent rester fidèles à l'alliance qui les unit à l'Allemagne. La Triplice est nécessaire à la paix européenne; on le sait à Vienne comme à Rome et on fera tout pour la maintenir.

Le départ du nonce de Vienne, Mgr Granito di Belmonte, que le ministre des affaires étrangères, M. d'Ehrenthal, n'aime pas, n'est qu'une question de mois. Cet événement prochain semble donner une signification importante à une lettre que l'empereur François-Joseph a adressée à Mgr Frühwirth, nonce à Munich, lui exprimant le désir de le voir prochainement à Vienne.

Ce n'est pas la première fois que le souverain d'Autriche-Hongrie consulterait Mgr Frühwirth sur les questions religieuses qui intéressent la monarchie à l'intérieur et à l'extérieur. Lorsque le Père Frühwirth était prier des Dominicains à Vienne, l'empereur François-Joseph aimait à le voir et à recourir à ses conseils. De là à conclure que le souverain voudrait qu'il fût promu à la nonciature de Vienne, il n'y a pas loin.

M. de Mühlberg, ministre de Prusse près le Vatican, a présenté à Pie X une lettre écrite de la main de Guillaume II félicitant le Pape en termes chaleureux pour son jubilé épiscopal. Cette attention a beaucoup réjoui le cœur du Souverain Pontife.

Au Vatican, on dément d'une façon absolue que M. Jacques Rocafort, l'auteur de l'article de *l'Univers* critiquant le projet d'union électoral proposé par Mgr Turinaz, évêque de Nancy, fut à un titre quelconque un informateur de la cour romaine sur les affaires de France, ainsi que le donnait à penser Mgr Turinaz.

L'évêque de Nancy, qui s'est prévalu de l'approbation du Pape, avait bien reçu une lettre du Vatican louant son projet, mais cette lettre faisait certaines réserves sur un point spécial très important, et Mgr Turinaz avait publié le document en omettant les réserves. Le Vatican se disposerait à faire paraître le texte complet de la lettre adressée à l'évêque de Nancy.

La gauche radicale de la Chambre française, qui s'est réunie pour examiner la ligne de conduite à suivre concernant le budget, a décidé de ne pas rejeter en bloc les 200 millions d'impôts nouveaux. Elle discutera ces impôts séparément, à propos de la loi de finances. M. Briand voit se dissiper la grande crainte qu'il avait qu'on adoptât une motion préjudicielle rejetant cumulativement le projet d'impôts de M. Cochery.

Ferdinand, roi des Bulgares, depuis sa récente excursion en Serbie, dit le plus grand bien du jeune prince Alexandre, devenu l'héritier du trône serbe par la renonciation de son frère aîné. Il vante son intelligence, son tact et l'intérêt qu'il prend à toutes les questions balkaniques.

Les quatre puissances protectrices de la Crète ont répondu à la Porte qu'elles n'étaient pas d'avis de mettre actuellement sur le tapis la discussion d'un régime définitif pour la Crète. Cette réponse mortifie beaucoup le gouvernement turc.

## François Kossuth

Vienne, 14 novembre.

François Kossuth a subi le sort auquel ni ses amis, ni lui-même n'avaient voulu voir qu'il fût voué; son parti a censuré sa conduite; il l'a condamné; il s'est séparé de lui. Sur 194 députés qui lui avaient obéi jusque là, il ne s'en est trouvé que 74 pour hésiter à l'abandonner et les 120 autres se sont prononcés contre lui; quand même les 31 absents se rattacheraient aux 74 fidèles, ce qui n'arrivera certainement pas, il n'en resterait pas moins démontré que le grand chef a perdu la confiance de ses troupes.

Ainsi, l'homme du parti de l'indépendance est renié par les indépendants, grave événement dont on ne saurait dire, à l'heure présente, s'il annonce la fin du parti ou seulement celle du chef, de même qu'on ne prévoit pas encore s'il profitera à l'Autriche aux dépens de la Hongrie, à la Hongrie aux dépens de l'Autriche, ou à toutes deux, sans dommage ni pour l'une ni pour l'autre.

J'ai vu, depuis quinze ans, bien des crises naître, bien des vicissitudes s'annoncer en Hongrie comme en Autriche, sans qu'il en soit jamais sorti une seule des conséquences heureuses ou funestes qui paraissent ne pouvoir pas être évitées. La continuité régulière de ces dénouements stériles m'a défait de la manie des pronostics.

Les Hongrois sont trop cicéroniens, c'est-à-dire trop amis de l'argutie et de la phrase, pour n'être pas déconcertants: tout indique l'imminence d'un conflit armé et il ne vient qu'une controverse; on attend un coup de tonnerre et ce sont seulement les foudres de l'éloquence qui grondent. Il est donc possible que la déchéance de Kossuth n'ait pas d'autres suites que sa réinstallation sur l'autel dont on l'a fait descendre et qu'un prologue émuvant nous mène sans transition à une finale burlesque.

En attendant, tirons de cette journée mémorable les enseignements qu'elle comporte.

Par la vertu de son seul nom, Kossuth effaçait une période de soixante années écoulées. Par le fait qu'il apparaissait dans l'action et qu'il commandait au plus vivant des partis hongrois, il annulait l'œuvre d'oubli et d'usure de ces soixante années, et il reportait les contemporains au lendemain de l'an 1849, établissant, en face des combinaisons édifiées depuis lors, une protestation aussi jeune que si le bruit de la dernière bataille de la grande guerre venait seulement de finir. Et cela parce qu'il s'appelait Kossuth.

En effet, si, rentré en Hongrie il y a quinze ans, après quarante-cinq années d'exil, il a été choisi par les indépendants pour chef suprême, s'il a été proclamé premier des fils de la patrie, son espoir, son héros et presque son dieu, c'est seulement à cause de son nom et parce qu'il est fils de Louis Kossuth, du dictateur de 1848, organisateur du grand soulèvement national, ennemi des Habsbourg dont il avait prononcé la déchéance.

Cet appel signifiait donc que les hommes de la tradition nationale voyaient en lui le représentant de cette tradition et que, dans leur pensée, il la concevait comme son père l'avait conçue. Sinon, leur appel n'aurait pas eu de sens, et par conséquent, la réponse de François Kossuth, du moment qu'il l'acceptait, ne pouvait avoir qu'une signification: il recueillait l'héritage de son père; Kossuth II succédait à Kossuth I<sup>er</sup>, et cela dit tout.

C'est ainsi que son avènement fut compris par ses fidèles, par ses ennemis et par les spectateurs désintéressés de la grande lutte qui allait commencer. Or, qu'est-il arrivé ?

Depuis trois ans, François Kossuth est ministre, à vrai dire non de l'intérieur, et encore moins président du conseil, mais ministre du commerce, et ce fut déjà un symptôme singulier que la présence à un poste secondaire d'un personnage qui, semblait-il, ne pouvait figurer qu'au premier rang. Toutefois, on supposa que, par la force des choses et en vertu d'accords secrets entre les dirigeants, ce poste deviendrait le principal

de tous: le monarque n'avait pas pu résister à la volonté de la nation, et, d'autre part, il n'avait pas voulu que le fils du plus fameux ennemi de sa maison fût en titre premier ministre de Hongrie; il avait proposé un moyen-terme, et Kossuth acceptait. La majorité saurait s'arranger pour que l'influence fût assurée à son chef, et c'est ainsi qu'on s'accoutuma d'un affront dont le chef fut le premier à prendre son parti.

Mais, depuis lors, il s'est trouvé que le gouvernement des indépendants était au moins aussi conciliant envers la Couronne que celui des libéraux de Tisza, père et fils, regardés par la Hongrie comme de simples exécuteurs des volontés de Vienne. La Couronne eut, sans contredit, infiniment plus de difficultés avec l'ancienne Chambre, où Kossuth était simple chef d'une petite minorité, qu'avec la nouvelle, où son parti est entré en maître. On cherchera vainement, depuis trois ans, un seul exemple d'opposition réelle, un seul effort vigoureux, un seul cas d'utilisation des embarras intérieurs et extérieurs de l'Autriche. Qu'a fait le fils du Cromwell hongrois pendant la crise européenne de l'hiver dernier ? Il lui suffisait d'un signe pour que le Parlement dégageât la cause de la Hongrie de celle de l'Autriche et paralyât totalement cette dernière.

Or, Kossuth est resté impassible; il a immobilisé son parti et la nation; il s'est comporté en ministre autrichien servant l'Autriche, lui qui avait si longtemps conspiré avec les Serbes quand il n'était que député d'opposition.

Telle fut sa conduite du jour de son entrée en charge à celui où nous sommes, et l'on put lire dans les officiers de Vienne que Kossuth avait conquis la confiance de la Couronne.

Je ne soutiens pas, bien entendu, que le devoir d'un Hongrois, ministre ou simple particulier, soit de guerroyer contre l'Autriche; cette question est du nombre de celles que les Autrichiens et les Hongrois peuvent débattre entre eux; c'est eux qu'elle regarde. Mais il est bien clair que, quand on s'appelle Kossuth, qu'on est fils et héritier du Protecteur et qu'on a été choisi pour continuer la tradition de celui-ci, on n'a pas le droit de se comporter comme Tisza ou Banffy. On entre hardiment dans son rôle, ou on sort de la vie publique. Sinon, on crée une espèce de non-sens incohérent, extravagant et susceptible d'être très mal jugé.

C'est ce qui arriva quand on vit Kossuth adopter dans l'affaire de la banque le point de vue de Vienne et employer des efforts désespérés à le faire prévaloir. On douta de Kossuth; de mauvais propos circulèrent et il fallut que l'irritation fût bien vive ou les motifs bien graves pour que le parti se décidât à désavouer un homme dont le nom lui était sacré. Peu à peu, M. Justh, président de la Chambre, vit grossir le nombre des députés qui venaient à lui, adversaire du système des transactions et des accommodements de Kossuth. Jeudi dernier, la querelle se vida, et il ne resta plus autour du chef que le groupe des allidés qui ne peuvent pas l'abandonner.

C'est alors qu'il se produisit un fait dont l'histoire de la vie politique n'offre certainement pas beaucoup d'exemples: renié par les siens, Kossuth changea tout simplement de place; il se transporta du côté de la minorité, et réunissant à son apport ses ennemis de la veille, il se reconstitua la une armée contre son propre parti, contre les indépendants, dont le voilà devenu l'ennemi, lui Kossuth!

Il reste à savoir maintenant quels résultats donneront l'exécution de Kossuth et sa volte-face.

Ici, on est dans l'allégresse parce qu'on croit que la Couronne tient enfin une majorité en Hongrie. Mais cette majorité est faible: que douze voix se déplacent et elle n'existe plus. D'autre part, l'opinion publique hongroise sera certainement plus favorable à M. Justh qu'à Kossuth, déjà qualifié de parjure.

Enfin, on pourrait affirmer que, pour la Couronne, il valait peut-être mieux avoir contre soi une majorité immobilisée par Kossuth qu'une minorité combattante animée par un chef comme M. Justh, qui n'est pas un adversaire à accommodements, non plus qu'un brasseur d'affaires attaché à ses profits et qu'on tient par mille secrets. Un avenir intéressant paraît s'ouvrir.

Achille PLISTA.

## Le modernisme jugé par M. Loisy

Dans la *Revue historique*, M. Loisy juge la proposition suivante de M. Salomon Reinach:

« Le modernisme, suivant une estimation digne de foi, compte au moins 15 mille adhérents dans le clergé français (*Orpheus*, p. 581). »

M. Loisy répond:

« Je n'en donnerais pas 1500. Et quand on voit ce qui se passe actuellement dans le catholicisme romain on n'a pas du tout l'impression d'un mouvement irrésistible, parce qu'il se fonde sur la religion catholique. A-t-on jamais fondé sur la science un mouvement religieux ? »

« Tout ce à quoi les modernistes pouvaient prétendre, c'est que l'Eglise les supportât et que l'orthodoxie voulût bien se départir de son intolérance en leur faveur. On sait ce que l'Eglise a répondu. »

« N'étant ni prophète, ni fils de prophète, je me garderai de préjuger ce que deviendra le modernisme; ce que je crois voir pour le moment, est qu'il est en pleine déroute et ne semble même pas difficile à anéantir. Depuis que Tyrrel est mort, il n'y a plus personne dans le clergé qui se prétende catholique en refusant d'obéir au Pape. »

## Les lords et le budget

Hier mardi, à la Chambre des lords, à Londres, lord Lansdowne a déclaré que la Chambre ne peut pas donner son assentiment au bill des finances sans que ce bill soit soumis au jugement du pays.

L'opposition a salué par des applaudissements la lecture de l'ordre du jour déposé par lord Lansdowne.

On s'attend à ce que cet ordre du jour réunisse, grâce aux conservateurs, une majorité de 300 voix.

## Manuel II à Windsor

Dans la matinée d'hier mardi, une automobile est venue prendre le roi de Portugal, le roi d'Angleterre, le prince de Galles et le duc de Connaught pour les conduire à une chasse en forêt.

Pendant ce temps, les représentants des gouvernements anglais et portugais ont échangé les notes renouvelant pour cinq ans le traité d'arbitrage conclu entre l'Angleterre et le Portugal lors de la visite du roi don Carlos.

Le roi Edouard a conféré au roi Manuel l'ordre de la Jarretière.

## Le pourvoi de l'abbé Wetterlé

La cour de Leipzig vient de rejeter le pourvoi en cassation dont elle avait été saisie par M. Wetterlé, prêtre alsacien, député au Reichstag, condamné par le tribunal correctionnel de Colmar à deux mois de prison pour avoir offensé le professeur Gneisse. M. Wetterlé avait basé son pourvoi sur le fait qu'en répondant à M. Gneisse, il avait agi pour « sauvegarder des intérêts légitimes », c'est-à-dire en cas de légitime défense. Quoique le procureur de l'empire ait reconnu le bien-fondé de cette demande et ait demandé la cassation du jugement, la cour a rejeté le pourvoi. M. Wetterlé ne présentera pas de recours en grâce à l'empereur.

## La catastrophe minière américaine

Tout espoir de porter secours aux mineurs ensevelis par le coup de grisou de la mine de Spring-Valley (Illinois) semble abandonné. La mine est toujours en flammes; c'est le charbon qui brûle. On fait venir de l'eau des villes voisines et on refoule du gaz carbonique par les ventilateurs afin d'étouffer le feu.

Le nombre des mineurs enfermés dans la mine, et qui sont presque tous des Slaves, n'est pas exactement connu. Il varie, d'après les informations, entre 250 et 300, qui laissent au moins un millier d'orphelins.

Une cinquantaine de sauveteurs ont commencé hier matin à dégager l'orifice du puits. On espérait pouvoir faire des recherches avant la tombée de la nuit.

Des infirmières de Chicago s'occupent à soigner et consoler les familles des victimes, mais on a si peu d'espoir de retrouver des mineurs vivants que les entrepreneurs de pompes funèbres des villes avoisinantes se sont vu confirmer l'ordre de préparer des cercueils.

## L'AFFAIRE STEINHEIL

On disait hier mardi dans les couloirs du palais à Paris qu'outre Rémy Couillard, M. Burlington poursuivrait de son côté l'accusée de la cour d'assises en 20,000 fr.

de dommages-intérêts. M. Giraud se serait chargé de porter l'affaire devant un tribunal civil.

C'est dans une maison de santé du Vésinet que M<sup>me</sup> Steinheil s'était réfugiée dimanche. Elle y a été découverte par une femme journaliste qui s'est fait passer pour l'une de ses sœurs. M<sup>me</sup> Steinheil est aujourd'hui dans une ville de l'Est, où l'indiscrétion des reporters saura sans doute la retrouver.

Sur ce qui s'est passé dans la dernière séance de la Cour d'assises, on écrit de Paris à la *Gazette de Lausanne*:

Le jury est resté plus de deux heures en séance, et il a fait appeler trois fois le président. En principe, c'est très mauvais signe. Cela signifie qu'on consulte le magistrat sur la gravité de la peine qui sera déterminée par les réponses, et, donc, que les réponses seront affirmatives. Mais, cette nuit, ce n'était pas cela du tout. Comme il faut toujours que le comique se mêle au tragique, l'hésitation du jury avait une cause burlesque.

Il était notamment prié de répondre si « M<sup>me</sup> Steinheil était la fille légitime de M<sup>me</sup> Japy ». La question est posée à cause de l'aggravation de peine qu'entraîne l'accusation de parricide. Elle n'a aucune importance, naturellement, si l'accusation même est écartée. Mais ces bons jurés se méfiaient des chats-fourrés. Ils étaient convaincus que s'ils répondaient: oui, sur un seul point, la Cour trouverait le moyen de condamner. Alors ils ont froidement répondu: non, sur ce point-là, pour plus de sûreté.

## Nouvelles diverses

La première représentation de *Sire*, pièce en cinq actes, d'Hean Lavedan, à la Comédie-Française, aura lieu le 22 novembre.

Pour protester contre les expériences d'un hypnotiste, mille étudiants ont saccagé le Canterbury Theater de Londres.

Trente-huit mille ouvriers travaillent sans relâche à la continuation des travaux du canal de Panama. Aux environs de Pâques le président Taft ira se rendre compte de l'avancement des travaux.

L'Assemblée législative australienne a repoussé par 39 voix contre 25 la proposition d'un député travailliste tendant à la nationalisation de mines de charbon.

C'est le 27 novembre que le cercueil de l'impératrice douairière de Chine, Tsou-Hsi, morte il y a plus d'un an, sortira de Pékin pour arriver le 30 à Tin-Ling où sera inhumé l'impératrice douairière.

## Nouvelles religieuses

Le Jubilé du Pape

Hier mardi, à l'occasion du Jubilé épiscopal du Pape, la place et les rues voisines du Vatican ont été décorées de tentures rouges. La garde pontificale a revêtu l'uniforme de cérémonie. Des concerts ont été donnés dans la cour du Vatican par la garde palatine et les gendarmes pontificaux. Selon le désir du Pape, il n'y a eu aucune cérémonie officielle. Le Souverain Pontife a reçu Mgr Merry del Val et les principaux prélats présents à Rome. Des télégrammes émanant des souverains, chefs d'Etat, et de hautes personnalités politiques continuent à affluer.

## Confédération

Postes. — Le Conseil fédéral a nommé directeur du premier arrondissement postal, à Genève, M. J.-J. Reut, du Petit-Saconnex, actuellement adjoint à la direction de l'arrondissement.

## La démission de M. Ringier

Nous avons annoncé hier la démission de M. Ringier, chancelier de la Confédération.

M. Ringier, qui exerça d'abord une magistrature judiciaire dans le canton d'Argovie, fut appelé, en 1882, par l'Assemblée fédérale dont il était membre, à prendre la succession de M. Schiess dans les fonctions de chancelier de la Confédération.

On sait que ce fonctionnaire, qui occupe le poste le plus élevé de l'administration fédérale, est secrétaire du Conseil national en même temps que du Conseil fédéral.

Depuis vingt-sept ans, dit le *Journal de Genève*, M. Ringier remplissait ses hautes et délicates fonctions avec une conscience, un savoir et une autorité qui lui valaient la reconnaissance de ses compatriotes.

## Chemins de fer fédéraux

Le conseil d'administration des C. F. F. est convoqué à Berne pour les 25 et 26 novembre en vue de discuter, entre autres, un rapport et une demande de crédits pour la construction du tunnel de base du Hautemstein.

La *Zürcher Post* annonce que la com-

mission du conseil d'administration des C. F. F. a décidé de proposer au conseil d'administration l'achat de l'usine de l'Étolz par les C. F. F. La fabrique de machines d'Étolz a déclaré qu'elle était prête à se contenter pour le moment de la moitié de la somme d'achat, 200,000 fr.

L'affaire Demme, Wuest et Co. — M. Spöndlin, qui fut directeur de la Banque centrale jusqu'en 1909 et dont nous avons annoncé l'arrestation, à Zurich, a été remis en liberté sous caution.

# Cantons

## BERNE

Le congrès antimilitariste. — Conformément à la circulaire du comité directeur du parti socialiste suisse recommandant de ne pas assister au congrès antimilitariste convoqué pour les 20 et 21 novembre à Bienne, le comité du parti socialiste du canton de Berne et les fractions socialistes du Grand Conseil de Berne et des conseils communaux de Berne et de Bienne ont énergiquement les membres des organisations ouvrières socialistes du canton à s'abstenir de participer à ce qu'ils appellent une « mascarade ».

## ARGOVIE

La loi scolaire. — Le Grand Conseil argovien a abordé la discussion de la loi scolaire et fixé le minimum des traitements des instituteurs à 1800 fr. et celui des institutrices à 1600 fr.

## TESSIN

La succession de M. Pioda. — Il est sérieusement question de M. Garbani-Nerini, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique, pour remplacer au Conseil national feu M. Pioda.

## VALAIS

Le chemin de fer d'Évolène. — Une demande de concession pour un chemin de fer Evolène-Haudères avait été déposée le printemps passé. Ce chemin de fer aurait son point de départ à la station de Vex de la ligne Sion-Vex-Les Mayens. Cette nouvelle voie de communication desservirait les vallées d'Hérens, des Dix, de Ferpècle et d'Arolla. Elle faciliterait l'accès aux stations hôtelières de plus en plus fréquentées de ces régions. Elle desservirait également les localités d'Hérensence, d'Ensaïgne, de Saint-Martin, d'Évolène et des Haudères et rendrait ainsi des services signalés à la population indigène.

Pharmacie. — M. Antoine Tissières, de Martigny, a passé avec succès l'examen d'état de pharmacien à l'Université de Lausanne.

M. Constant de Torrenté, de Sion, a réussi de son côté les premiers examens de pharmacien.

Nomination. — M. Oscar Coquoz, buraliste postal à Evionnaz, a été nommé télégraphiste audit lieu.

## NEUCHÂTEL

Grand Conseil. — Au cours de la session qui vient de se clore, le Grand Conseil a entendu les interpellations de MM. Guillaume et Neio sur les punitions infligées à des soldats du bataillon 20 au cours des manœuvres de la 2<sup>e</sup> division. M. Droz, chef du département militaire, a répondu que le Conseil d'Etat n'était pas compétent et que la question regardait la Confédération.

## L'atterrissage du « Mars »

On annonce que l'atterrissage du ballon suisse Mars, près de Tuttingen (Wurtemberg), a causé un accident, dont un jeune

domestique de campagne de la contrée, âgé de 21 ans, a été victime. Toutefois, la justice de Tuttingen a constaté que ni le pilote ni les passagers du Mars n'étaient responsables de cet accident et ceux-ci ont pu rentrer sans incident.

# LETTRÉ DE GENÈVE

Notre réponse au « Journal »

Genève, 16 novembre.

Le condamné à vingt-quatre heures pour maudire ses juges. Le parti démocratique et son organe officiel abusent vraiment de cette faculté.

Après les discours enflammés du cercle démocratique et les toasts larmoyants de M. Paul Pictet et de M. Colomb-Pénard, « un bon radical à la manière suisse qui sera plus heureux une autre fois », c'est le tour du Journal de Genève, qui, continuant ses sophismes coutumiers, accuse sans ambage le parti indépendant d'avoir privé l'agriculture de tout représentant au Conseil d'Etat.

Il nous est facile de retourner l'argumentation de l'organe conservateur et de lui répondre par le raisonnement suivant. L'intention du comité central indépendant était en effet de patronner la candidature de M. Edmond Boissier, qui jouit dans nos communes rurales et dans les milieux catholiques de l'estime générale.

Le comité démocratique, dédaignant l'avertissement donné à deux de ses chefs par deux de nos députés, s'allia à nos irréductibles adversaires et lança la candidature provocatrice du délégué philbertin.

Dans ces conditions, la tactique politique et l'importance du résultat à obtenir ont contraint notre commission électorale à élaborer la liste qui est sortie victorieuse de l'urne.

M. Rochaix, directeur du service agricole, collaborateur intelligent de M. Besson, continuera sous le nouveau titulaire du département de l'intérieur à s'occuper des intérêts de l'agriculture genevoise et nous savons que le nouveau Conseil d'Etat prètera une oreille attentive aux doléances et aux vœux de la population rurale.

A supposer même que M. Boissier ait triomphé dans la récente consultation populaire, nous doutons fort qu'on lui ait jamais confié la direction de l'intérieur et de l'agriculture. Le Journal de Genève n'en juge probablement pas autrement que nous et son argumentation pêche donc par la base.

Un dernier mot au Journal : Le parti indépendant n'est pas assez présomptueux pour chercher à remplir le rôle d'arbitre dans les destinées du pays, comme l'assure l'organe conservateur. On ne saurait, sans injustice, l'accuser d'orgueil et d'ambition. Aucun de ses mandataires ne recherche les honneurs et les profits.

# Echos de partout

## NOUVEAU BILLET DE BANQUE FRANÇAIS

On connaît le mot de Murger : La Banque de France vient d'émettre des billets d'un nouveau type ; on dit qu'ils sont bleus. Il n'en parlait que par ouï-dire.

Le 3 janvier prochain, de beaux billets français de cent francs — ils sont toujours beaux — tout neufs, feront leur apparition et prendront place à côté des billets actuels, qui resteront remboursables comme les anciens types de billets.

Les nouveaux sont imprimés en couleurs. Le Commerce, l'Agriculture, la Fortune et le Travail y sont glorifiés comme il convient. Cérès et Mercure y figureront en profil. Tout

est combiné de manière à accroître les difficultés de la contrefaçon : encore un métier de gâté !

## MOT DE LA FIN

Un dessin de Forain dans le Figaro : Un prêtre croisé un groupe d'écoliers parisiens sous la conduite d'un professeur. Un des enfants se découvre.

L'abbé. — C'est très bien, mon petit ami, de saluer les prêtres !

L'instituteur. — Ne vous emballez pas, Monsieur. Je ne l'ai en main que depuis deux jours.

# FAITS DIVERS

## ÉTRANGER

Carbonisés dans un bal. — Dans le hameau de Novovozvishchen, près de la ville de Sapoge, tandis qu'on célébrait le mariage d'un jeune fermier, un violent incendie éclata au moment où les invités se mettaient à danser une ronde russe. Le feu s'est propagé avec une telle rapidité que les danseurs ont trouvé leur retraite coupée par les flammes. Onze personnes ont péri dans le sinistre ; le couple des jeunes mariés a pu être sauvé, mais tous deux se trouvent dans un état très grave.

Arrestation de voleurs sacrilèges. — De Varsovie on annonce la capture des auteurs du vol sacrilège commis il y a quelques semaines au sanctuaire national polonais de Notre-Dame de Czenczochawa. C'est toute une bande d'Israélites polonais, aidés par une femme Ostrovska. Deux des coupables, qui sont chrétiens, avouent le vol sacrilège mais prétendent ignorer où les trésors ont été cachés.

Décès causés par la trichinose. — A Jimena-de-la-Frontera (Espagne), depuis six semaines, douze personnes sont mortes pour avoir absorbé du porc atteint de la trichinose.

Morte plus que centenaire. — Une dame Lendová, la plus vieille femme de Hongrie, vient de mourir à Nagykyklo, à l'âge de cent vingt ans.

Asphyxié. — A Büttlingsa (Prusse), un paysan qui voulait dégrader un balcon pris dans les arbres a été asphyxié par le gaz.

Naufrage en mer. — Au cours d'une tempête, le steamer turc Hedjin a coulé au large de Karaburun (Mer de Marmara). Quarante personnes auraient péri.

La neige et le froid en Angleterre. — La première neige de la saison a fait son apparition à Londres et dans la moitié de l'Angleterre. Dans le nord, la couche blanche atteint une épaisseur de dix centimètres. Dans le Yorkshire et en Ecosse le froid est descendu à 15 degrés au-dessous de zéro.

Panique à Messine. — Hier matin (mardi), à 7 h. 15, on a ressenti une légère secousse sismique à Messine. A 1 h. 15 de l'après-midi une autre secousse s'est produite. Quelques murs se sont écroulés. La population alarmée a quitté les maisons.

## SUISSE

Crimelle doctoresse. — Le tribunal criminel de Liestal a condamné à trois ans et demi de prison de force une doctoresse russe, M<sup>lle</sup> de Thilo, pour attentats à la vie naissante. La cause de son arrestation a été la mort d'une Italienne, soignée par elle, à l'hôpital de Bâle. Sur le banc des accusés, étaient assises avec la mégère criminelle six autres femmes et une jeune fille.

Magasin de bijouterie cambriolé. — Le magasin de bijouterie de M. E. Gasser, au Grand-Quai, à Genève, a été dévalisé la nuit dernière. Le vol est évalué à 25,000 fr. environ.

La méningite cérébro-spinale. — Un soldat du bataillon 105, habitant Diess (Jura bernois), ayant pris part au dernier cours de répétition, était rentré à la maison en se plaignant d'un malaise général. Or, il vient de succomber subitement. L'autopsie a prouvé que le malheureux est mort de la terrible méningite cérébro-spinale.

# FRIBOURG

## Grand Conseil

SESSION DE NOVEMBRE

Présidence de M. Louis Morard

## COMPTE RENDU DU TRIBUNAL CANTONAL

La discussion des observations présentées par le rapporteur de la commission, M. Maurice Berset, au sujet du compte rendu de l'administration de la justice, a rempli une grande partie de la séance d'hier matin.

M. Maurice Berset constate tout d'abord que le compte rendu du Tribunal cantonal est la vivante image de l'activité judiciaire dans le canton de Fribourg. Les tableaux statistiques font voir que les corps judiciaires ont rendu bonne justice et peuvent se comparer sans crainte, sous le rapport de la science et de l'intégrité, avec ceux des autres cantons confédérés.

Le rapporteur félicite notamment le Tribunal cantonal de ce que sa compétence juridique reçoit la plus haute consécration par la confirmation de ses arrêts par le Tribunal fédéral.

La statistique des recours d'appel et de cassation montre également par la proportion minime des arrêts annulés que la justice est bien rendue par les tribunaux inférieurs.

Le rapporteur cite ensuite les observations consignées au compte rendu touchant les doléances qui se renouvellent sur des questions de tarifs et de procédure.

La commission propose de renvoyer au Conseil d'Etat la question des frais d'appel, dont l'élévation suscite des mécontentements, de même que celle de la révision du tarif de 1874 en matière civile et du tarif judiciaire de 1851.

Le rapporteur constate, comme tous ses prédécesseurs, que les frais de justice pénale font une somme considérable. C'est l'éternelle question des poursuites infructueuses auxquelles les greffiers sont obligés pour obtenir l'acte de défaut de biens qui leur permet de se faire rembourser leurs avances par la Direction des Finances.

Le rapporteur émet le vœu que le Conseil d'Etat étudie la révision de la loi, afin que les greffiers puissent exercer que les poursuites qui leur paraîtront offrir chance de succès.

Le tarif d'émoluments de 1851, qui ne devait être que provisoire, est toujours en vigueur. Il est suranné et sa révision s'impose.

La séparation du Tribunal cantonal et de son greffe est le sujet de doléances trop fondées. Il faut aviser à faire droit aux vœux du Tribunal et des membres du barreau, qui éprouvent de grands inconvénients du fait de cet état de choses.

La commission propose l'approbation du rapport du Tribunal cantonal.

M. Python, suppléant du directeur de la Justice. Tout le monde s'associera aux éloges décernés à la justice fribourgeoise. Il faut en féliciter le pays.

C'est de vieille date que l'on se plaint des frais d'appel. Certains préconisent la gratuité de la justice. C'est une idée séduisante. Mais est-il juste de mettre la justice entièrement à la charge de l'Etat ? Les frais de justice sont un impôt indirect, qui frappe ceux qui mettent les tribunaux à requisition. Pour le pauvre, la justice est gratuite. Il me semble que l'institution des frais de justice est légitime et doit échapper à l'impopularité des impôts indirects. Au reste, l'engouement pour l'impôt unique direct est en baisse. L'impôt indirect est le plus aisé à percevoir, celui dont on ressent le moins le poids.

La loi de 1892 règle la question des poursuites pour récupération des frais de justice avec la préoccupation de placer tous les citoyens fribourgeois sur le même pied. L'insolvabilité entraînant l'incapacité civile, on a voulu qu'il ne fût pas possible de faire un choix parmi les débiteurs de la justice, d'atteindre les uns dans leurs droits civils et d'épargner les autres.

Mais on va trop loin dans l'application de la loi. Il faudrait se contenter du premier acte de défaut. Or, à chaque récidive, on intente une nouvelle poursuite. On a allégué la nécessité d'empêcher la préemption. Souci bien inutile, puisque l'on n'arrive jamais à se récupérer. Et d'ailleurs, quand même on laisserait prescrire la dette, le malheur serait grand ? Il y a des cas où l'on devrait bien plutôt se faire un scrupule d'encaisser la liste de frais. Le législateur de 1892 a peut-être été trop doctrinaire.

Le Conseil d'Etat accepte, au surplus, le renvoi de l'observation.

La question des locaux du greffe du Tribunal cantonal est ancienne. On a suggéré l'idée de l'installer dans le sous-sol de l'Hôtel-de-Ville. L'adaptation de ce bâtiment serait malaisée, coûteuse et aurait de fâcheuses conséquences au point de vue de son aspect architectural.

La bonne solution, c'est de transférer le Tribunal dans un autre édifice, avec le greffe. La salle actuelle du Tribunal servirait aux commissions du Grand Conseil et, à l'occasion, aux conférences intercantionales d'autorités, qui deviennent de plus en plus fréquentes.

Le Conseil d'Etat prend bonne note de l'invitation qui lui est faite de hâter la fin de l'état de choses actuel.

Il étudiera de même la révision de la loi de 1851.

M. Théraulaz, directeur des Finances, déclare qu'il est partisan de l'idée de la révision de la loi, en ce qui concerne la récupération des frais de justice. Pour le recouvrement des impôts, le fisc s'en tient à la première poursuite, lorsqu'elle a été infructueuse, et il ne renouvelle pas des frais inutiles.

M. Robert Weck indique les inconvénients que le Tribunal cantonal éprouve du fait de l'éloignement de son greffe et aussi de l'exiguïté de la salle d'audience et de ses annexes. Il répond au reproche d'exagération que l'on fait aux billets d'émoluments du Tribunal cantonal.

M. Chassot recommande la révision du tarif de 1874. Les avocats méritent cette amélioration de leur condition ; ils ont prouvé d'un zèle désintéressé dans les défenses d'office.

M. Reichlen souligne la 4<sup>me</sup> observation du rapport. Il n'est que trop vrai que l'on semble ne pas savoir que les juges et justices de paix sont là pour les causes de minime importance.

M. Reichlen fait encore la remarque que le recours à la privation des droits civils, à l'égard des débiteurs de mauvaise foi, paraît tomber en désuétude. C'est la cependant une arme dont l'efficacité est prouvée.

M. Deschenaux, conseiller d'Etat, rappelle qu'il a soulevé naguère, comme député, un débat sur la question de l'incapacité civile consécutive à l'insolvabilité.

Il a défendu la jurisprudence d'après laquelle la seule production de l'acte de défaut par le créancier devait suffire pour que le tribunal prononçât la déchéance civile du débiteur, si celui-ci n'apportait pas sa justification. Mais le Grand Conseil a repoussé cette interprétation favorable au créancier et a déclaré, à la suite de la Cour de cassation, que le créancier avait à prouver la faute grave du débiteur.

M. Ant. Morard. La jurisprudence a passé par deux phases. Au début, les tribunaux condamnaient facilement le

débiteur malhonnête ; puis, à la suite d'un arrêt du Tribunal cantonal cassant une sentence, les tribunaux sont devenus avares de condamnations.

Le créancier est désarmé, à l'égard des débiteurs indolents, s'il ne peut faire sanctionner par le juge la menace de la privation des droits politiques, qui est son dernier moyen de pression.

M. Morard appelle la sollicitude du Conseil d'Etat sur le greffe de Bulle, qui est installé dans des locaux très défectueux.

M. Robert Weck. La loi permet de punir seulement le débiteur dont l'insolvabilité est coupable. Le créancier a le devoir de faire la preuve de cette culpabilité ; or, souvent, il ne daigne pas comparaitre à l'audience.

M. Maurice Berset. Il est certain que la jurisprudence a varié. Tout d'abord, on avait pour règle de se reporter à l'origine de l'insolvabilité, pour apprécier s'il y avait faute grave du débiteur ; puis on a pris pour critère l'origine de la dette. Ce second critère répond à la lettre de la loi. Si l'on veut être plus sévère, il faut la réviser. Au reste, la loi cantonale d'exécution de la poursuite et de la facilité a besoin d'une révision. Elle devrait être soumise en même temps qu'on élaborera la loi d'introduction du code civil fédéral.

M. Micheli. Il est bien difficile, parfois, au créancier, de prouver l'intention dolosive de son débiteur. Notre commerce a besoin de protection. Pourquoi ne publierait-on pas les actes de défaut de biens ?

M. Morel. Il ne me paraît pas nécessaire de réviser la loi pour donner satisfaction aux créanciers qui ont affaire à des débiteurs récalcitrants. Il faut que les créanciers se servent des armes que la loi leur met en mains. Dans la généralité des cas, il est aisé de dire si l'insolvabilité du débiteur a une excuse ou non.

M. Python, conseiller d'Etat, directeur suppléant de la Justice. Le Conseil d'Etat souscrit pleinement aux considérations émises par M. Chassot sur les titres des membres du barreau à la bienveillance de l'Etat. Les avocats sont les auxiliaires précieux de la justice ; on peut dire qu'ils sont aussi nécessaires que les juges, car ce sont eux qui clarifient les causes. Ils ont donc plein droit à un traitement équitable.

En ce qui concerne les débiteurs insolubles, il faut que le commerce se serve des armes que la loi lui offre. Elle lui fait la part très belle. Le débiteur est déféré d'office au juge, à la requisition du créancier. Celui-ci n'est exposé à aucun risque de frais ; le fisc en a la charge ; il paie même la journée du créancier à l'audience. On ne peut aller plus loin. La publicité des actes de défaut répugne à la mentalité contemporaine. Le pilori de la publicité, tout comme les listes noires ou rouges, appartient à l'arsenal des anciennes rigueurs du code et nous ramène au temps du capitais, de la contrainte par corps. Ce sont des meurs abolies.

C'est à tort qu'on a changé de jurisprudence à l'égard des requêtes en privation des droits civils. Le prononcé du Tribunal cantonal qui a été le prétexte de ce changement était juste. La loi est suffisamment claire. Il s'agit d'une question de fait. Est-ce par sa faute ou non que le débiteur est insolvable ? Il me semble que cette discussion sent un peu Byzance. Elle me rappelle les mémorables débats qui eurent lieu dans cette enceinte sur la notion du discernement, que d'aucuns confondaient avec la préméditation.

M. Chassot est de l'avis de M. Python. Il s'agit de l'application d'un fait. Le mauvais débiteur doit être flétri ; mais l'honnête homme malheureux doit être absous. Il n'est pas admissible qu'on dise

# La République dans la Lune

par Charles SOLO

Libre enfin ! Cette pensée lui donna des jambes. Deux minutes après, il contournait la rue Raynouard, s'engageait dans une ruelle qui descendait à droite et, toujours courant, arrivait au pont de Passy.

Là, sa bonne étoile le servit ; il rencontra un « taxi ».

Mais, comme le client ne payait pas de mine, le cocher montra peu d'empressement. Trunk triompha de ses hésitations en promettant dix francs de pourboire : à ce prix, l'automédon consentit à le conduire rue Cadet, en passant avenue Trudaine.

Tout en s'abandonnant aux cahots du véhicule, l'ex-chancelier de Costa-Stella récapitulait ce qu'il avait surpris du dialogue entre Lebranchu et Cormolain.

Le hasard avait bien fait les choses. Il lui avait suffi de dix minutes pour connaître et le but de la tentative de séquestration dont il avait été l'objet, et les visées de ceux qui cherchaient à lui arracher Papineau.

Qu'étaient donc ces gens qui avaient entrepris de détruire son œuvre ? Certainement, des amis de Léonidas qui

l'avaient pris en pitié et essayaient de guérir sa folie par les grands moyens.

Leur plan était adroit. Trunk le reconnaissait et, en d'autres circonstances, il se serait amusé de leur idée de transplanter la pauvre Excellence dans une république imaginaire.

Mais il n'était pas de trempe à se laisser jouer ainsi, et si sa position lui paraissait compromise, il n'y avait pas encore lieu de désespérer.

Il comptait sur les événements, sur sa bonne fortune et sur l'influence qu'il gardait sur Léonidas.

Aussi prit-il la résolution de n'abandonner la partie qu'à la toute dernière extrémité.

« Ah ! ah ! se disait-il. On veut me subtiliser mon Excellence sans crier gare et sans demander mon avis ? Voyez un peu ! Tout adroits qu'ils soient, ces gens de nos illusions, car Léonidas est à moi et si je le lâche un instant, c'est pour mieux le ressaisir après. Oui, je le ressaisirai, mais il faudra jouer serré. Ne ferai-je pas mieux de courir chez le bonhomme et de lui déclarer que le brevet destiné à Murphy est tombé en de mauvaises mains ? Ce serait une irréparable sottise, car il pourrait me poser, à ce sujet, des questions auxquelles je n'ai point préparé de réponse. Et puis, l'accès de l'avenue Trudaine m'est interdit, parce que, d'après ce que j'ai appris sous les bosquets de Passy, l'autre y fait les cent pas et qu'il pourrait me reconnaître. D'où sort ce grémin de dômpteur, que je croyais

mort au cours de quelque rixe, à San-Francisco, et que je retrouve dans cette affaire ? Je n'ai donc pas aujourd'hui chez Léonidas, mais je passerai à l'avenue Trudaine, et je serai fixé sur l'authenticité d'un personnage qu'il me serait assez désagréable de rencontrer à visage découvert. Après, nous jouerons au plus fin, et je commencerai par surveiller cette fameuse Tortue qui doit emmener notre Excellence. Le maître d'équipage a l'ordre de compléter ses cadres ! Et pourquoi ne me ferai-je pas embaucher, moi ?... C'est une idée sur laquelle je ne dormirai pas. Je partirai par le premier rapide. »

Cabin-caba, le fiacre venait de s'engager dans l'avenue Trudaine, qui est très large et mal éclairée ; le major avait enfoncé son chapeau sur ses yeux et, assuré de n'être pas reconnu, il regarda curieusement du côté de l'hôtel Papineau.

A ce moment, Lebranchu n'était pas encore arrivé et Alex arpentait toujours le trottoir.

C'est effectivement ce butor d'Alexandre l... Mais quel rôle tient-il dans l'affaire et pourquoi les gens de Passy utilisent-ils ses services ?

Déjà le fiacre descendait la rue Turgot. Cinq minutes après il était rue Cadet. Trunk pria le concierge de payer le cocher et monta chez lui en toute hâte.

En le voyant paraître, sa femme de ménage jeta les hauts cris.

— Enfin ! Monsieur est de retour !... Peut-on mettre les gens dans de pareilles

inquiétudes ! M<sup>me</sup> la baronne des Aigues-Vives a fait prendre plus de dix fois de vos nouvelles !

— La baronne a eu tort de s'alarmer, et vous aussi, chère Madame l... Quand on fait des affaires...

Il feuilleta l'indicateur des chemins de fer, consulta l'heure.

Tout va bien ! dit-il. Voilà un train qui semble avoir été créé exprès pour moi. Je serai le premier à Cherbourg.

M<sup>me</sup> Noël était allégée d'une surdité très prononcée ; au manège de Trunk elle comprit cependant qu'il allait en voyage.

— Monsieur s'en va encore ?

— A l'instant même ! répondit le coquin, en forçant la voix de façon à être compris.

— Pour longtemps ?

— Ça dépend !

— Au moins, Monsieur prendra quelque chose ! Monsieur changera de vêtement...

— Je regrette ! il me reste juste le temps d'aller à la gare.

Trunk avait un coffre-fort ; il l'ouvrit et y prit une liasse de billets bleus ; il choisit, ensuite, dans sa garde-robe, un costume tout défraîchi, roussi par le soleil, décati par la pluie, et le précipita au fond de sa valise.

Il compléta son bagage par une vieille casquette délabrée et une paire de grosses chausseries ; puis, à l'ahurissement de M<sup>me</sup> Noël, qui ne comprenait rien à ce

brusque départ, il lui lança un retentissant adieu et descendit.

— Sans s'arrêter, il alla jusqu'à l'angle du faubourg Montmartre ; en cet endroit, la circulation est excessivement dense et, forcément, il ralentit son allure.

Tout en avançant, il s'abandonnait au cours de ses réflexions.

« Me voici lancé dans la plus singulière aventure à laquelle j'aie jamais été mêlé. Je vais à Cherbourg, découvrir la Tortue ; mais ce n'est là que la première étape du voyage et, comme dans la chanson, on ne sait pas quand je reviendrai !... A bien envisager les choses, ce voyage débute mal car, avant de quitter Paris, il eût été prudent de m'entourer de certaines précautions. On va glosier sur ce départ qui ressemble follement à une fuite, et Euphrasie ne sera pas la dernière à la trouver mauvaise !... Après la petite scène de l'autre jour, elle s'imaginera que j'ai voulu la gruger, la frustrer de son profit dans une spéculation qui, après tout, a été entreprise avec son argent ! Comme je la déçois, elle remuera ciel et terre pour découvrir ma piste ! Je doute qu'elle me trouve, mais les indiscretions de la tante entraîneront fatalement de fâcheuses conséquences pour le neveu !... J'aurais dû veiller au grain et m'arranger pour ne point l'indisposer contre moi !... Mais le temps me fait absolument défaut !... Si je m'attarde à vouloir donner des explications, je manquerai le rapide et si je manque le rapide, je manquerai la Tortue !... »

Entre ces deux alternatives, Trunk était fort embarrassé, et plus il s'éloignait, plus il s'inquiétait du péril qu'il laissait derrière lui.

Mais il était homme de ressources et l'inspiration ne devait pas être lente à venir.

(A suivre.)

## Publications nouvelles

Edmond Renard. — DANS LA LUMIÈRE DE ROME (Pèlerinages et flâneries). — Un volume in-8 oct. Prix : 5 fr. — Perrin et C<sup>o</sup>, éditeurs, Paris.

Plus encore qu'aux Promenades dans Rome, de Stendhal, dont il égale d'ailleurs la richesse et la variété, le livre de M. Renard nous fait songer à ces romans et monographies artistiques d'Huyssmans, où une foule de petits détails intimes, s'entretenant sans cesse à la description des sites, monuments ou œuvres d'art visités, prêtent à celles-ci un relief et un charme tout particuliers. Nous sentons, à chaque page, que l'auteur a éprouvé pour soi-même les diverses impressions dont il nous fait part, pour sa propre satisfaction d'éruité et d'artiste chrétien, sans l'ombre d'une arrière-pensée d'utilité pratique ; et d'autant plus ces impressions nous intéressent et nous touchent, nous permettant d'assister aux moindres épisodes d'une « flânerie » qui, jusque dans ses détours les plus profanes, revêt toujours le caractère d'un « pèlerinage », à force de respectueuse émotion devant les vestiges, humbles ou glorieux, du grand passé de Rome.

# Dernière heure

## Le roi Manuel en Angleterre

Windsor, 17 novembre.

La cérémonie de l'investiture de l'ordre de la Jarretière au roi Manuel de Portugal a eu lieu hier soir mardi à sept heures et demie.

Le banquet qui a eu lieu ensuite dans la salle Saint-Georges présentait le spectacle le plus brillant, avec ses convives en splendide uniforme et les fleurs magnifiques qui encadraient les services en or étincelant sur les tables. Les convives étaient au nombre de 170. Le roi Manuel était assis entre le roi Edouard et la reine Alexandra.

Windsor, 17 novembre.

Sp. — Au banquet de gala qui a eu lieu hier soir, le roi Edouard a porté la santé du roi Manuel en ces termes :

Sire, je désire, tant en mon nom qu'au nom de la reine et au nom de la famille royale, vous exprimer combien nous apprécions hautement votre présence parmi nous. Vous avez suivi la voie tracée par vos ancêtres; nous-mêmes et nos prédécesseurs, nous avons eu la bonne chance de recevoir plusieurs membres de votre famille. Soyez le bienvenu dans ce pays comme souverain d'une nation alliée à l'Angleterre, car le Portugal et la Grande-Bretagne ont été les meilleurs amis pendant plusieurs siècles. Nous avons été associés pendant la guerre et pendant la paix; j'espère qu'à l'avenir ce sera toujours pendant la paix.

Votre Majesté sera peut-être intéressée d'apprendre que le traité d'arbitrage signé par lord Lansdowne, qui était alors ministre des affaires étrangères, a été renouvelé ce soir sous les auspices de notre ministre des affaires étrangères, sir Edward Grey et de votre ministre, M. du Bocage.

J'espère que votre séjour dans notre pays vous sera agréable et que la réception que vous recevrez demain dans notre capitale sera digne de vous; mon peuple vous montrera les sentiments d'amitié qu'il éprouve pour vous et pour votre peuple.

Sire, vous avez fait honneur à l'ordre de la Jarretière en devenant un de ses membres. Beaucoup de vos ancêtres ont été chevaliers de cet ordre ancien et illustre.

Je ne vous retiens pas plus longtemps, Sire, et je lève mon verre en souhaitant le bonheur de Votre Majesté et de votre peuple. Je bois à la santé de Votre Majesté et à la prospérité de la nation portugaise.

Le roi Manuel a répondu :

Sire, les paroles de Votre Majesté m'ont profondément touché; elles constituent une nouvelle preuve de l'amitié qui existe entre la Grande-Bretagne et le Portugal depuis plus de six siècles et qui est, je crois, l'une des plus durables alliances que le monde ait jamais vues. Nos soldats ont combattu côte à côte sur terre et sur mer. Aujourd'hui même, comme vient de dire Votre Majesté, a été renouvelé le traité d'arbitrage qui est un nouveau lien de paix entre nos deux pays. Votre Majesté vient de me conférer l'ordre de la Jarretière, le plus ancien et le plus noble des ordres de l'Angleterre. Beaucoup de mes prédécesseurs ont été fiers de le porter, depuis le roi Jayme I<sup>er</sup>, qui était fils d'une princesse anglaise, Philippa de Lancaster, et ses enfants, illustres navigateurs, et l'on peut voir leurs noms inscrits sur ces murs.

Les marques d'affection cordiale souvent échangées entre nos deux Maisons et plus récemment encore entre Vos Majestés et le roi mon père bien-aimé et ma noble mère sont telles que nous ne pourrions jamais les oublier. Les attentions dont j'ai été l'objet depuis mon débarquement jusqu'à mon arrivée dans ce château historique m'émeuvent profondément. C'est avec ces sentiments dans mon cœur que je lève mon verre pour saluer Votre Majesté, la plus haute personnalité de la Grande-Bretagne, la reine Alexandra et la famille royale.

## Les instituteurs laïques

Paris, 17 novembre.

Une dépêche d'Arras à la Petite République annonce qu'une action civile a été intentée par la Société amicale des membres de l'enseignement public du Pas-de-Calais contre l'évêque d'Arras, signataire de la lettre pastorale collective contre l'école laïque. L'affaire viendra à la fin du mois devant le tribunal d'Arras.

Paris, 17 novembre.

On mande de Grenoble au Matin : Un certain nombre de pères de famille ont fait en vain auprès des instituteurs de Notre-Dame-de-l'Osier une démarche pour les inviter à retirer des mains des élèves le manuel de Guyot et Maur condamné par lettres de l'évêque. Le curé de cette commune vient d'interdire l'école à ses paroissiens. Sa déclaration a été lue en chaire et affichée à la porte de l'église.

## Stylés par des sectaires

Paris, 17 novembre.

Le correspondant du Journal à Saint-Malo relate une grève d'un nouveau genre. Quarante enfants à qui une dame faisait apprendre leur catéchisme se sont mis à danser et à chanter l'Internationale en piétinant leurs livres de catéchisme. Ils sont sortis dans la rue en chantant des hymnes révolutionnaires.

## La Finlande et le tsar

Saint-Petersbourg, 17 novembre.

Sp. — L'adresse de la Diète finlandaise, demandant l'abolition de la soumission au tsar, par le conseil impérial des ministres, des questions affectant les affaires finlandaises, a été rejetée par Sa Majesté.

## Mesures autrichiennes

Paris, 17 novembre.

L'Echo de Paris publie une dépêche de Trieste d'après laquelle le gouvernement autrichien aurait décidé d'établir une station de torpilleurs à Humago, exactement en face de Venise; en quatre heures, les torpilleurs autrichiens pourraient arriver à Venise. Le port sera pourvu d'une forte garnison et fortifié.

## Vol de 25,000 marks

Berlin, 17 novembre.

Les journaux de matin annoncent qu'un chevalier d'industrie de Bruxelles, accompagné d'un ami de Bruges, a réussi à soustraire une somme de 25,000 marks à une Russe très riche descendue dans le même hôtel que lui, et avec laquelle il avait noué des relations. Le chevalier d'industrie étant parti subitement, la police a arrêté son ami.

## Polonais tués

Essen (Prusse rhénane), 17 novembre.

A Otterfeld, quatre mineurs polonais se sont jetés sur un agent de police, lui ont arraché son sabre et ont cherché à l'en frapper. Mais l'agent a sorti son revolver et a fait feu, tuant l'un de ses agresseurs. Les trois autres ont alors pris la fuite.

## Bulgares et Turcs

Salonique, 17 novembre.

Vingt-sept Bulgares ont été emprisonnés à Salonique pour avoir entretenu des relations avec des bandes bulgares et refusé de donner asile aux colonnes volantes organisées actuellement en vue de la destruction de ces bandes.

## L'erreur d'un aviateur

Paris, 17 novembre.

On mande d'Alger au Journal : L'aviateur Métrot qui s'entraînait sur un biplan Voisin à l'aérodrome de Hussein bey, trompé par l'obscurité, crut atterrir après un vol alors qu'il était encore à 25 mètres de hauteur. L'appareil a été en dommage mais l'aviateur s'est relevé sain et sauf.

## Les victimes des anarchistes

Buenos-Ayres, 17 novembre.

Les funérailles de M. Falcon, préfet de police, et de son secrétaire, victimes de l'attentat anarchiste de dimanche, ont eu lieu hier mardi. Les honneurs ont été rendus au préfet de police comme à un général de division. Le président de la République, les membres du gouvernement, les hauts fonctionnaires civils et militaires et une immense foule ont pris part aux obsèques. La Banque et le commerce se sont associés au deuil en cessant leurs opérations pendant toute la cérémonie. De nombreux discours faisant l'éloge des défunts et flétrissant l'assassinat ont été prononcés. De nombreuses couronnes ont été offertes.

## SUISSE

### L'atterrissage de « Mars »

Lausanne, 17 novembre.

D'après un récit des passagers du ballon Mars, l'accident arrivé pendant l'atterrissage (Voir en seconde page), s'est produit de la façon suivante : Les aéronautes avaient dû se résoudre à atterrir sur une forêt. Sitôt à terre, le capitaine Schmid, pour éviter un accident, fit écarter les paysans et autres curieux accourus de toutes parts et prit ses dispositions pour dégonder le ballon. Il fallut pour cela procéder à la coupe de quelques arbres. En enlevant un sapin qui venait de tomber, les passagers découvrirent le corps d'un jeune homme, étendu sur le dos. Ils le transportèrent hors de la forêt et allèrent en grande hâte chercher un médecin à la ville voisine, distance de neuf kilomètres. En attendant, le capitaine Schmid fit sans succès des essais de respiration artificielle. Le médecin, arrivé deux heures plus tard, diagnostiqua la mort par strangulation. La Justice avisée, fit son enquête. A aucun moment, on n'a pu attribuer une part quelconque de négligence au pilote ou aux passagers de Mars.

### Les eaux de Bret

Lausanne, 17 novembre.

La Compagnie du chemin de fer Lausanne-Ouchy et des eaux de Bret cède à la commune de Lausanne, pour le prix de 4,800,000 fr., l'ensemble de ce qui constitue l'entrepris des eaux de Bret. La commune de Lausanne aura de cette façon le monopole complet du service des eaux sur son territoire.

### Le feu

Berne, 17 novembre.

La nuit dernière, à 3 h., un incendie a éclaté, à Wittigholen, dans le quartier de la Schosshalde. Une grande ferme a été complètement détruite. Le bétail seul a pu être sauvé. On croit à la malveillance.

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Techelcom de Fribourg

Paris Longitude Est 10° 14' 48". Latitude Nord 48° 47' 38"

Altitude 642m

Du 17 novembre 1909

BAROMÈTRE

Nov.	12	13	14	15	16	17	Nov.
725,0							725,0
720,0							720,0
715,0							715,0
710,0							710,0
705,0							705,0
700,0							700,0
695,0							695,0
690,0							690,0

## THERMOMÈTRE C.

Nov.	12	13	14	15	16	17	Nov.
8 h. m.	2	0	0	3	4	3	8 h. m.
1 h. s.	4	6	3	8	5	5	1 h. s.
8 h. s.	3	3	4	7	4	1	8 h. s.

Température max. dans les 24 h. : 5°

Température min. dans les 24 h. : 0°

Eau tombée dans les 24 h. : 4,5 mm.

Vent | Direction : S.-O.

Force : léger.

Etat du ciel : couvert.

Extraits des observations du Bureau central de Zurich :

Température à 9 heures du matin, le 16 novembre :

Paris 3° Vienne 4°

Rome 16° Hambourg 0°

St-Petersbourg -5° Stockholm 0°

Conditions atmosphériques en Suisse, ce matin 17 novembre, à 7 h.

En général couvert; beau à Vevey, Le Haut-Valais, Interlaken, le Gothard, Glaris, Ragaz et l'Engadine. Brouillard à Lucerne.

Température maxima 6° sur les rives du Léman et Lugano. 5° à Neuchâtel. 4° à Zurich, Schaffhouse et Saint-Gall. -1° à -2° à La Chaux-de-Fonds, Coire et Glaris.

-3° à -7° au Gothard et l'Engadine.

## TEMPS PROBABLE

dans la Suisse occidentale

Zurich, 17 novembre, midi.

Ciel nuageux. Température normale.

Eclaircies sur les hauteurs.

Deputé le 1<sup>er</sup> novembre, les

annonces mortuaires paraissent

en 4<sup>ème</sup> page, où leur est réservé

la 1<sup>re</sup> colonne.

Agence de publicité

Haasenstein & Vogler.

D. PLANCHEREL, gérant.

Lorsque

notre enfant Anneli

mit ses premières dents, elle eut

un fort catarrhe de l'estomac,

elle devint agitée et elle perdit

l'appétit et la force. J'ai essayé

l'émulsion SCOTT, et au bout

de quelques jours elle put dormir

de nouveau et prendre son lait

avec plaisir, et bientôt le catarrhe

disparut.

C'est ce que nous écrit M<sup>me</sup> Anna MEIER-

MULLER, à Zurich, Dürerstrasse 7, le 17

août 1908.

En vertu de ses 33 ans de record non battu,

de réussite dans les cas de dentition difficile,

l'émulsion Scott

d'émulsion

modèle

Modèle par la pureté et la force de ses ingrédients,

par son goût agréable, sa digestibilité

facile et sa puissance de guérison. Veillez à

ce que des dents blanches, droites et fortes

percent sans la moindre difficulté.

Lorsque vous demandez la SCOTT, n'oubliez

jamais d'autres. N'acceptez pas les bon-

netés sur les imitations, car, pour

qu'elles ne puissent pas compter que

sur la SCOTT!

Prix 2 fr. 50 et 5 fr. chez

tous les Pharmaciens.

MM. SCOTT & BOWNE, Ltd., CHIFFO

(Travaux) envoient gratis et franco

centre 50 cent. en timbre-poste.

Forman

contre le coryza

(rhume de cerveau)

Effet surprenant!

Le remède laxatif-purgatif, qui s'adapte le mieux

aux mères et aux enfants, est le

CALIFIG

SIROP DE FIGES DE CALIFORNIE

quelques médecins recommandent. Le Califig est

d'un goût très agréable, et il exerce son action

passant doucement les organes de la digestion en les

purifiant sans les stimuler et en les rafraîchissant.

Dans toutes les Pharmacies, en flacons 4 fr. et 2 fr.

qu'il faut invariablement condamner ou

invariablement absoudre.

M. Barras soulève que cette discussion soit décisive. Le débat d'il y a deux

ans, sur le même objet, n'a eu aucun effet sur la jurisprudence des tribunaux.

M. Maurice Berset. La lettre de la loi lie les tribunaux. Si l'on veut qu'ils puissent condamner, il faut changer le texte

et dire : Lorsque l'insolvabilité (au lieu de : la dette) est la conséquence d'une faute grave... Que le Grand Conseil déclare que tel est le sens à donner à l'article de la loi et cela suffira.

M. Eug. Grand. L'insolvabilité constatée par l'acte de défaut de biens ne provient pas toujours de la dette à la suite de laquelle l'acte de défaut a été

requis et obtenu. L'insolvabilité peut provenir et elle provient, dans la généralité des cas, de dettes antérieures, qui

peuvent être payées. C'est pourquoi il faudrait donner à la loi cette rédaction : « Si l'insolvabilité du débiteur est la conséquence d'une faute grave ».

Mais le point principal dans cette question est que les créanciers omettent d'invoquer les faits qui doivent établir l'inexcusabilité du débiteur. Le tribunal ne peut pas statuer simplement sur l'acte de défaut de biens; il lui faut des motifs

pour étayer la déclaration d'inexcusabilité. J'estime que l'art. 48, dont nous discutons, doit être révisé.

M. Python, conseiller d'Etat. Il faut sortir de l'indécision. M. le rapporteur a tendu une perche que nous devons saisir. Le Conseil d'Etat, d'entente peut-être

avec le Tribunal cantonal, pourrait adresser aux tribunaux une circulaire interprétative. Pour moi, il est évident que le législateur a voulu que le juge recherchât

quelle était l'origine de l'insolvabilité. On se colle trop à la lettre. M. Reichlin voudrait qu'on supprimât le mot « grave » après « faute ».

M. Louis Morard estime que la jurisprudence nouvelle est la bonne. L'autre interprétation était trop extensive. Elle multipliait le nombre des citoyens

déchu de leurs droits; il n'est pas dans l'intérêt du corps social d'avoir un prolétariat civique. La privation des droits politiques est la sanction d'une faute grave.

Il faut que les plaignants fassent la preuve de leurs griefs. Nous vivons sous l'ère d'une sentimentalité nouvelle, d'une indulgence dont le législateur fédéral a montré l'exemple

dans la loi sur la poursuite et la faillite. Tous les faillis se promettent en liberté, tandis qu'autrefois ils étaient l'objet

des rigueurs du code. Comment, dès lors, enlever leur titre de citoyens à de simples débiteurs? Pareil traitement serait disproportionné.

M. Ant. Morard. Si l'on tient à l'avis de M. le rapporteur et de M. le président de l'Assemblée, l'insolvabilité sera toujours excusable. Ce n'est pas une circulaire qu'il faut, mais un vote du Grand Conseil interprétant la loi. Une circulaire ne lierait pas le juge.

M. Robert Weck. Le juge ne peut être lié que par la loi. Un vote interprétatif ne suffit pas; il faudrait le formuler dans une loi. Deux opinions sont en présence : celle

du rapporteur, partagée par M. le président, qui se tient à la lettre de la loi, et celle de M. le conseiller d'Etat Python, qui est la même que professe le Tribunal cantonal. Or, celui-ci a rendu un arrêt

qui a été de loi. M. Grand demande qu'on revise la loi. La présence du mot « dette » à l'art. 48 et des mots « origine de la dette », à l'alinéa b de cet article, lui semble ne pas comporter une interprétation telle

qu'on propose de la donner. M. Python. Il régnait de mettre en branle l'appareil d'une révision, dans un cas comme celui qui nous occupe. Le pouvoir judiciaire supérieur est d'accord

avec le Conseil d'Etat; il n'y a désaccord qu'entre le pouvoir judiciaire supérieur et les pouvoirs inférieurs. M. Louis Morard. L'intervention du

Conseil d'Etat par voie de circulaire aux tribunaux constituerait une confusion de pouvoirs. La circulaire devrait en tout cas émaner du Tribunal cantonal. Mais il n'y a pas lieu à circulaire interprétative. C'est par ses arrêts que le Tribunal cantonal interprète les lois. Que les commerçants qui estiment que les tribunaux inférieurs ont mal jugé recourent donc à l'instance supérieure. C'est la voie régulière qu'il s'impose pour fixer le droit. La discussion est close.

demande au Tribunal cantonal par la voie ordinaire du recours, ou que la révision de la loi doit être demandée par une motion.

On passe au vote.

Le rapport du Tribunal cantonal est approuvé à l'unanimité.

Le renvoi des vœux de la commission au Conseil d'Etat est voté.

Enfin, par 31 voix, le Grand Conseil déclare faire sienne l'interprétation proposée de l'article 48. La contre-épreuve ne donne aucun vote en sens opposé.

## Séance de mercredi 17

Ce matin, le Grand Conseil a approuvé les comptes rendus de la Direction de la Justice, de la Direction militaire et de la Direction de l'Instruction publique.

Demain, suite du compte rendu, motion Dinichert, naturalisations, loi sur la loque, hypothèques légales en faveur des communes et paroisses, représentation de la minorité.

## Le Grand Conseil et la nouvelle Bibliothèque cantonale

La nouvelle Bibliothèque cantonale et universitaire a reçu hier la visite du Grand Conseil. C'a été une sorte d'inauguration officielle de la Bibliothèque. MM. les députés, après avoir admiré le style noble et harmonieux de la façade

Louis XVI, sont entrés dans la salle de lecture, où le jour pénètre à flots et dont les spacieuses dimensions, le mobilier confortable et le gracieux décor font un

home d'étude idéal. M. Max de Diesbach, bibliothécaire, a salué les honorables représentants du pays et leur a fait l'historique de la Bibliothèque. M. l'architecte Hertling a donné ensuite des renseignements sur la construction et les particularités de l'édifice, puis MM. les députés ont fait la visite du Bâtim.

ent, en admirant l'esprit pratique et l'ingéniosité qui ont présidé aux arrangements intérieurs. Nous donnerons demain quelques détails sur les choses pleines d'intérêt que MM. les députés ont vues et entendues au cours de cette visite.

Le canton de Fribourg peut être fier d'un superbe édifice consacré à la science, qui fait l'ornement de sa capitale.

Université. — M. Arcari, professeur à notre Université, vient d'ouvrir la série des conférences de l'Université populaire italienne de Zurich. Le sujet, qu'il a développé devant un auditoire nombreux, était : « La vision de la vie chez les jeunes romanciers ».

Distinction. — La Faculté des Lettres de notre Université a couronné le travail du Révérend Père Vitus Gadiant, Capucin, intitulé : P. Prokopius von Templin und die deutsche Mariendichtung im XVII Jahrhundert.

Chez les RR. PP. Capucins de Romont. — Une fête édifiante a réuni lundi, au couvent des RR. PP. Capucins de Romont, une nombreuse assistance. Le Père François de Sales Delacoste, de Monthey (Valais), célébrait sa première messe, entouré de plusieurs confrères, arrivés de Bulle, de Fribourg et de Saint-Maurice. Le clergé du canton de Romont et une grande partie de la population du chef-lieu de la Glâne étaient aussi de la fête. L'église des RR. PP. Capucins avait été ornée pour la circonstance d'une luxuriante végétation et le Chœur mixte de Romont avait

été préparé, sous la direction de M. le chanoine Pinaton, une remarquable messe en musique. A l'évangile, le Père Cornéille a glorifié avec une magnifique éloquence les beautés du sacerdoce catholique.

Au diner qui a suivi la cérémonie, de cordiales paroles ont été échangées entre le R. P. Sixte, Gardien, M. Mauroux, préfet, M. Delacoste, frère aîné du jeune primateur, et M. le conseiller d'Etat Bioley, son oncle.

Tirage financier. — Lundi a été opéré le 106<sup>ème</sup> tirage des obligations de 15 fr. de l'emprunt à lots de 1860. En voici le résultat :

Lot de 30,000 fr. : N° 20 de la série 3538. Lot de 4000 fr. : N° 46 de la série 3491. Lot de 1000 fr. : N° 50 de la série 920. Gagnent 250 fr. le N° 30 de la série 4426; le N° 45 de la série 4704; le N° 30 de la série 4953; le N° 47 de la série 5294; le N° 50 de la série 7160; le N° 39 de la série 7894.

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de  
**Madame Marie NEIN**  
 aura lieu jeudi 18 novembre, à 8 heures du matin, à l'église du Collège.  
**R. I. P.**

La famille Sterroz remercie bien sincèrement toutes les personnes, particulièrement le personnel de la poste qui lui ont témoigné tant de sympathie dans le grand deuil qui vient de la frapper.

LIVRÉES DE SUITE  
**Cartes de visite**  
 Dernière nouveauté et en tous genres depuis 1 fr. 80 le cent.

Imprimerie St-Paul  
 Avenue de Pérolles  
 Librairie catholique  
 130, Place Saint-Nicolas  
 FRIBOURG

**A VENDRE**  
 au Grotton, commune de Fribourg, les  
**immeubles Kaufmann**  
 comprenant :  
 Pilon d'os et d'écorces avec installation et machines, grange, écurie, remise, étables à porcs, maison d'habitation, jardin et pré.  
 Adresser les offres à M. Alph. Bourgnonecht, notaire, à Fribourg. H 4945 F 4683

**A VENDRE**  
 A Villard, 8 à 9000 kg. foie, 1er choix, à prendre sur place. S'adresser à Georges Robert, farines, 80 rue du Pont-Suspendu, Fribourg. 4547

**COGNAC OLD**  
 MEYER FILS  
 Fensterfranzösischer Cognac  
 DÉPÔT :  
 Bourgnonecht & Gottrau  
 Paul Gavis, pharmacie, à Balle.

**KIRSCH VIEUX**  
 (primé aux expositions universelles)  
**Rhums importés**  
**COGNAC**  
 de la Charente, d'Algérie  
**Madère de l'île**  
**Malaga doré**  
**Eau verte de la Maigrauge**  
**MIELS**  
 garantis purs de la Valais et des apiculteurs fribourgeois. 4611-1814  
**Rigenmann, Chatton & Co**  
 ancienne maison Arnold Kaiser  
**FRIBOURG**

**INDIGESTIONS**  
 étourdissements, maux de cœur, maux de ventre sont rapidement dissipés par  
 188-255  
**L'ALCOOL DE MENTHE et Camomille**  
**Golliez**  
 (MARQUE : 2 PALMIERS).  
 Remède de famille de première utilité.  
 En vente dans toutes les pharmacies en flacons de 1 et 2 fr., et à la  
**Pharmacie Golliez, Morat.**

**Bonne pension bourgeoise**  
 Prix modéré  
 S'adresser Boucherie Pont-Suspendu, N° 110, 1<sup>er</sup> étage.

**UNE TÊTE CLAIR**  
 VOYANTE GEGERT DE  
 Levain en poudre du  
 Sucre vanille  
 Poudre à pouding  
 Dr. Oetker  
 15 ans Recettes universelles  
 ment répandues gratuitement par  
 les meilleurs magasins  
 Nœssel Frères Lausanne, repr.  
 Alb. Blum & Co. Bâle, expo.

Ménage de deux personnes de  
 mande pour décembre (pour la France)  
**une personne**  
 d'au moins 35 ans, sachant faire la cuisine. 4591  
 21, Avenue de Pérolles, 1<sup>er</sup> étage.

**La Soierie Suisse** est la meilleure!  
 Demandez les échantillons de nos nouveautés en noir, blanc ou couleur : Eolienne, Cachemire, Shantung, Duchesse, Crêpe de Chine, Côtelé, Messaline, Messaline, large 120 cm à partir de 1 fr. 15 le mètre, Velours et Peluche, p. robes, blouses, etc. de même que les Blouses et Robes brodées en batiste, laine, toile, soie.  
 Nous vendons nos soies garanties solides directement aux consommateurs, franco de port à domicile. 3044  
**Schweizer & Co, Lucerne K74**  
 Exportation de Soieries.

**Pharmacie BOURGKNECHT & GOTTRAU**  
 & Droguerie Centrale  
 AD HAUT DE LA RUE DE LAUSANNE  
 Vin fortifiant au glycérol, remplace seul le vin de Vial, 2 fr. 50 le lit Natonine, seul remède contre le rhume de cerveau. 60 cent.  
 Cotons spéciaux pour plaies et accouchements, 1 fr. 25 le grand paquet de demi livre.  
 Baisse importante sur les bouts de gomme et quelques articles pour enfants. 4694-1847

Vos Cheveux tombent-ils, avez-vous des pellicules et des démangeaisons à la tête?  
**FAITES UN ESSAI AVEC LA CANADOLINE**  
 LOTION ANTISEPTIQUE POUR LES SOINS DE LA TÊTE de CLERMONT & E. FOUET à Genève.  
 Recommandable même pour les enfants.  
 En vente dans tous les magasins de Coiffeurs et Parfumeurs.

A remettre, tout de suite ou à convenir, pour cause de départ.  
**L'Hôtel-de-Ville à Balle**  
 comprenant : grand café et une vingtaine de chambres. Conditions avantageuses. S'adresser au tenancier. 4714

**VIN DE SANTÉ**  
**PERLA ADRIATICA**  
 Le meilleur vin recommandé par les médecins aux malades et aux convalescents  
 En vente dans toutes les pharmacies, drogueries, épiceries et au dépôt général pour Genève, Vaud, Fribourg, Valais, Haute-Savoie et Pays de Gex  
**RIVE & ROULET, vins en gros, 10, rue Amat, GENÈVE**  
 Prix : 2 fr. la bouteille. — Port et emballage en plus.

**Agence A. PERROUD**  
 2, rue de Lausanne, FRIBOURG  
 Assurances de toute nature.  
 Renseignements commerciaux.  
 Vente et achat d'immeubles.  
 Gérance et location.  
 Recouvrements.

**A VENDRE**  
 7. Fribourg-Ville: Quartier des Places. Maison d'habitation, 4 étages, bon rapport.  
 7. » » Quartier des Places. Maison avec magasin, 4 étages, bon rapport.  
 12. » » Hôtel de 2<sup>nd</sup> rang, centre de la ville. Excellente clientèle. Très beau café, beau jardin avec arbres fruitiers, local de plusieurs sociétés.  
 14. » » Quartier de Pérolles. Très jolie villa, 2 étages, 10 chamb., jardin avec arbres fruitiers, eau, gaz, etc.  
 16. » » Quartier Beauregard. Jolie maison de rapport, 3 étages, grand jardin, vue magnifique.  
 17. » » Maison d'habitation, 7 locataires. Eau. On ferait aussi échange.  
 21. » » Quartier des Places. Maison de rapport, 3 étages.  
 22. » » Quartier des Places. Jolie maison de rapport, 3 étages.  
 33. » » Maison au Champ des Cibles.  
 34. » » Maison avec jardin-place à bâtir.  
 35. » » Maison spacieuse. Situation avantageuse, 2 magasins. Bon rapport assuré.  
 38. » » Maison, 3 logements, jardin.  
 39. » » Maison avec jardin.  
 43. » » Pérolles. Maison de bon rapport.  
 44. » » Champ des Cibles. Maison locative. Près de la gare. Maison, cour et jardin. Spacieux logements, buanderie.  
 45. » » Beauregard, maison, jardin, cour, buanderie, 3 logements. Bon rapport.  
 46. » » Boulangerie avec magasin.  
 48. » » Maison près de la gare, atelier.  
 53. » » Quartier d'avenir, maison neuve de bon rapport.  
 54. » » Centre de la ville, maison avec café de température et pension, installée à neuf.  
 55. » » Boulangerie avec magasin, 7 logements.  
 56. » » Quartier des Places. Grand terrain à bâtir.  
 58. » » Café boulangerie tannerie.  
 62. » » Villa à 3 minutes du tram, jardin.  
 63. » » Terrain à bâtir dans un quartier d'avenir.  
 73. » » Très belle villa: Situation magnifique. 17 chambres. Jardins. Grandes facilités.  
 71. » » Deux maisons de rapport de 4 logements chacune. Rapport 7 %.  
 75. » » Belle maison confortable. Facilités.

3. Près de la ville: Maison de 2 logements, grange, écurie, verger.  
 4. » » Maison, grange, écurie, 6 poses de terre.  
 6. » » Maison, grange, écurie, 4 poses de terre.  
 34. » » Maison, jardin, 2 logements.  
 36. Villars-sur-Glâne: Maison avantageusement située, au bord de la route. Terrain à vendre à proximité.  
 37. District de la Singine: 3 maisons dont une avec scierie, une autre avec atelier de menuisier. Eau constante pour la force. Machines et lumières électriques. Jardin, vergers, 2 poses de terre.  
 42. » » Domaine de 6 poses, pré et bois à 15 m. d'une importante localité. Station de chemin de fer. Entrée au printemps 1910.  
 2. Cormagnens: Domaines de 3 poses, jolie maison, verger.  
 9. Alterswil: Domaine de 3 poses, maison, bon terrain.  
 6. Estavayer-le-Lac: Maison, boulangerie, magasin, eau, lumière électrique.  
 5. » » Maison d'habitation, 5 chambres, eau.  
 8. Broc: Maison avec boulangerie, épicerie, 10 logements, bon rapport.  
 10. District de la Gruyère: Grande maison pouvant servir de pensionnat, pension de famille, ayant locaux pour au moins 30 personnes, au besoin avec ferm; et campagne, le tout idéalement situé.

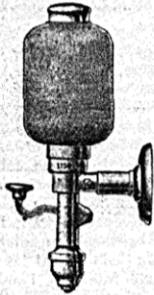
**On demande à acheter**  
 1. 27. Domaines de 3 ou 4 poses, près de Fribourg. On paierait et 10,000 fr. 4500 fr. au comptant.  
 2. Domaine avec un peu de terre, près de Fribourg.  
 3. Maison avec un peu de terre, près de Fribourg.  
 4. Domaine de 7 à 8 poses, 3000 fr. au comptant au minimum.  
 5. » » de 5 à 10 poses, bien situés, près de Fribourg; paiement comptant.  
 6. » » de quelques poses.  
 8. 26. Boulangerie, avec ou sans magasin.  
 10. Domaine de 7 à 8 poses, 4 à 5000 fr. comptant.  
 11. » » de 15 à 25 poses, 4 à 5000 fr. comptant.  
 3. 12. Petite propriété, maison, écurie et un peu de terre, près de Fribourg.  
 13. Maison près de la gare, avec un peu de terre attenante.  
 2. 7. 15. 21. 22. 3 domaines de petite contenance, dans les environs de Fribourg.  
 14. 16. 19. 20. 4 domaines de 30 à 100 poses.  
 17. 23. 2 domaines de 3 à 10 poses.  
 18. Maison, si possible avec jardin, en ville ou aux environs.  
 24. Forge.  
 25. 28. 33. 34. 4. domaines de 20 à 40 poses.  
 29. Terrain de 1 à 3 poses, avec grange, près de la ville.  
 49. » » Maison avec une pose de terre, bien aménagée, écurie, grange. Convientrait pour gens de métier. On louerait.  
 31. Terrain à bâtir, pour pensionnat.  
 30. 32. 2 maisons avec grand jardin ou terrain à bâtir.  
 35. 37. 2 domaines de 20 poses.  
 38. Maison près d'une gare.

**On offre à louer**  
 1. 3. 4. Boulangeries et magasins.  
 2. Domaine de 46 poses dans le district de la Glâne.  
**On demande à louer**  
 1. 15. 18. Boulangeries avec magasin.  
 2. 3. 6. 8. 12. 21. 22. 25. 26. Domaines de 30 à 50 poses.  
 4. 10. 20. 27. Domaines de 15 à 25 poses.  
 5. Un bon café. On pourrait entrer tout de suite.  
 6. 19. Domaines de 30 à 60 poses.  
 7. Domaine de 10 à 12 poses.  
 3. 14. 15 Cafés.  
 11. 13. Domaines de 20 à 35 poses.  
 17. Epicerie à la campagne.  
 24. Maison avec quelques poses.  
 23. Petit domaine pour une année.

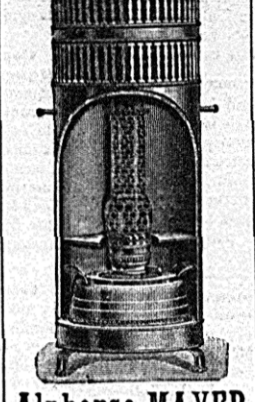
**MONTREUX**  
 Eau minérale  
**ALCALINE**  
 Indiquée dans les maladies de l'ESTOMAC, du FOIE, des REINS et de la VESSIE. — Pharmacie, Marché de l'Our Minérale.

**Mises de vins fins**  
 Le 18 novembre prochain, dès 1 h. après midi, il sera exposé en mises publiques: 35 feuilletes de 114 litres et 10 quanteaux de 57 litres vins rouges Bordeaux et Bourgogne des marques Pomard, Mercurey, Moulin à Vent, Sancerre, St-Julien, St-Emilion, St-Estèphe, etc., des années 1904, 1905, 1906, 1907, 1908, ainsi que 20 paniers de Champagne français, premières marques. Tous ces vins ont été analysés et garantis naturels. Les mises auront lieu dès 1 h. après midi, aux Entrepôts publics de Fribourg, rue du Temple, 28. 4614-1831

**DERNIÈRE INVENTION!**  
 Hygiénique — Economique — Pratique  
**LISODIS**  
 Liquid Soap Distributor  
 Distributeur de savon liquide « Liso »  
 INDISPENSABLE  
 pour toilettes dans hôtels, établissements publics, hôpitaux, cliniques, ainsi que pour médecins, dentistes et pour toute personne soucieuse de l'hygiène, etc., etc.  
 Seuls fabricants :  
**MERMOD Frères, Ste-Croix (Suisse)**  
 Agents généraux pour les cantons :  
 Fribourg, Vaud, Valais : M. A. Senglet, 18, Avenue Ruchonnet, Lausanne; Genève: M. Eng. Isaac, 8, rue Bovy-Lysberg, Genève; Berne: Neuchâtel: M. H. Schöchlin, ingénieur, La Chaux-de-Fonds; St Gall, Appenzel, Thurgovie, Grisons: MM. Blader et Wildi, St Gall.  
 Pour les autres cantons et l'étranger, s'adresser à Mermod Frères, Ste-Croix (Suisse). H 26691 L 4650



**GRAND CHOIX**  
 DE  
**Fourneaux à Pétrole**  
 Systèmes les plus perfectionnés  
**GARANTIS**  
 sans odeur et sans fumée  
 (DE 17 A 36 FR.)



**Alphonse MAYBR**  
 Rue du Tilleul  
**FRIBOURG**  
 On demande pour tout de suite une  
**bonne sommelière**  
 connaissant le service. 4711  
 S'adresser sous H 4993 F, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg.

**ON DEMANDE**  
 à louer, pour le 24 novembre,  
**un appartement**  
 de 3 à 4 pièces, dans maison tranquille, si possible au quartier du Hourg.  
 Adresser offres sous H 4992 F, à Haasenstein et Vogler, Fribourg. 4708

**Jusqu'à samedi**  
 je suis acheteur d'actions  
**Banque cantonale Fribourg**  
 au cours de 660 fr.  
 Case post. 142 succursale.

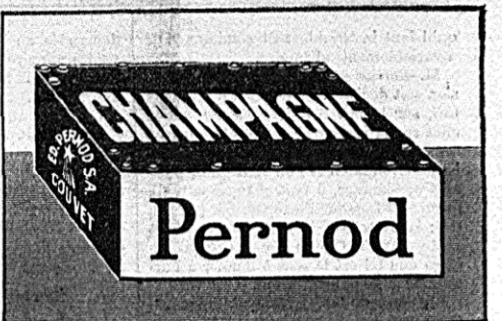
**M<sup>re</sup> A. von Holtten-Majew**  
 FRIBOURG  
 14, rue Grimoux, 14.  
 Ayant suivi un cours pratique de massage suédois, frictions, etc., sous la direction d'un docteur spécialiste de Berne, assure de bons soins à toutes les dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 3725  
 Se rend à domicile.

**Maladies des yeux**  
 Le Dr Verrey, médecin oculiste, à Lausanne, reçoit à Fribourg, 87, rue de Lausanne, le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>es</sup> samedis de chaque mois, de 8 à 11 1/2 h. du matin.

**Marrons**  
 100 kg., 16 fr.; 50 kg., 8 fr.; port dû; 10 kg., 3 fr. franco par poste. H 5931 O 4605  
**S. Martoni, Claro,**  
 près Ballinzona.

**On demande à louer**  
 appartement  
 de deux chambres et cuisine, avec dépendances. Confort moderne. 4516  
 S'adresser à la concierge.

**A LOUER**  
 pour entrer tout de suite ou à convenir, à l'Avenue du Midi:  
 1<sup>o</sup> Un logement de 5 chambres avec confort moderne.  
 2<sup>o</sup> Un logement de 4 chambres avec confort moderne.  
 3<sup>o</sup> Un grand local pour cave, entrepôt ou atelier.  
 S'adresser à H. Hogg-Mons, entrepreneur, Avenue du Midi, 17. 981



Agent dépositaire: M. G. LAPP, Fribourg.

En vente à la Librairie catholique, 130, place Saint-Nicolas et Avenue de Pérolles  
**Les deux fortunes**  
 par J. COPPIN, Rédemptoriste  
 20 CENT.  
 Prix exceptionnel de propagande

**VIVONS HEUREUX**  
 Traité populaire du bonheur  
 par J. COPPIN, Rédemptoriste  
 Broché, 1 fr.; Relié, 1 fr. 25.

**L'enseignement de l'Histoire naturelle**  
 à l'école primaire  
**L'ÉTUDE DES ÊTRES**  
 PAR  
 le D<sup>r</sup> E. DÉVAUD, inspecteur primaire, à Fribourg  
 Prix : 2 fr. 50

**Fabrique d'ornements d'église**  
 Sous le haut patronage de S. G. Mgr l'Evêque de Sion.

**Etablissement d'art ecclésiastique**  
**FOURNITURES POUR ÉGLISES**  
**Chasubles fines et ordinaires**  
**DRAPEAUX DE SOCIÉTÉS**  
 Bannières — Canons — Missels — Bréviaires  
 Orfèvrerie & Bronzes  
 Autels — Confessionnaux  
**FLEURS ARTIFICIELLES**  
**ŒUVRE ST-AUGUSTIN, St-Maurice (Valais)**  
 CATALOGUES D'ORNEMENTS D'ORFÈVRERIE ET BRONZES

**CLINIQUE DES POUPEES**  
 Place Palud, N° 1, à LAUSANNE  
**BELLE EXPOSITION DE POUPEES**  
 de vêtements, de perruques, etc.  
 RÉPARATIONS DE POUPEES EN TOUS GENRES  
 permettant à toute personne, même en ne connaissant pas la musique, d'interpréter n'importe quelle œuvre musicale. Il va sans dire que le piano peut être utilisé comme piano ordinaire.  
 Prix : 1900 fr. 4713  
 S'adresser à H. Goetz, Rumine, 46, Lausanne.

**Spécialité pianos artistiques**  
**MÉDAILLES D'OR**  
 permettant à toute personne, même en ne connaissant pas la musique, d'interpréter n'importe quelle œuvre musicale. Il va sans dire que le piano peut être utilisé comme piano ordinaire.  
 Prix : 1900 fr. 4713  
 S'adresser à H. Goetz, Rumine, 46, Lausanne.

**Anglais**  
 F. Talbot J.-yce, University of London. Donne des leçons d'anglais. Prix modérés. S'adresser Hotel Suisse, N° 46.

**LA CATALYSINE** guérit rapidement: Erysipèle, Diphtérie, Scarlatine, Pneumonie, GRIPPE, Maladies infectieuses, toutes Bèvres en général. — Le flacon fr. 3.50 dans toutes les pharmacies. A Lausanne: Pharmacie Bâconnin, pour le gros: Laboratoire Végétin.

**On demande à louer**  
 grand appartement  
 de deux chambres et cuisine, avec dépendances. Confort moderne. 4516  
 S'adresser à la concierge.

**A. CHRISTINAZ**  
 rue de Lausanne, 67  
**FRIBOURG**  
 Demandez partout  
**Sucre Sommier**  
 1<sup>er</sup> choix, en cartons  
 de 5 et 1 kilos  
**VIN** rouge de côtes 16 fr. l'h.  
 Echantillon gratis.  
 Félix Finaisier, propriétaire,  
 Vergèze (Gard). 3904